

Titulaire : **BERKEM DEVELOPPEMENT SAS**

Produit : **XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 PLUS**

Usage : **Traitement préventif**

Type de formulation : Emulsion aqueuse  
concentré

Catégorie d'utilisateurs : Industriels

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB-P+ :

- ✓ **Efficacité du produit** pour prévenir les attaques du bois ou des produits à base de bois par des organismes biologiques détruisant ou altérant son l'aspect
- ✓ **Aptitude à l'usage** du produit lorsqu'utilisé avec des procédés reconnus
- ✓ **Maintien de la qualité** du produit par des audits techniques réguliers de leur fabrication et de leur contrôle sur site de production
- ✓ **Pertinence de l'information technique** accompagnant le produit



FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB-P+ .

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.

Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB P+ dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés sont disponibles sur le site Internet [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr).

Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE

Siège Social

10, rue Galilée

CS 81050 Champs sur Marne

77447 Marne la Vallée Cedex 02

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Numéro de certificat : 502-24-2052-Fr

Annule et remplace le certificat n° 502-21-2170

Date d'émission : 01/01/2024

Valable jusqu'au : 31/12/2026

Nombre de pages : 2

Le Directeur certification

**Alain HOCQUET**

## XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 PLUS

PREREQUIS A LA CERTIFICATION	Acceptabilité Santé / Environnement selon les règlements REACH et CLP
------------------------------	---

COMPOSITION ( m/m)	Cypermethrine	1,12%
	IPBC	0,75%
	Propiconazole	0,75%
	Tebuconazole	0,75%

## TRAITEMENT

Classe d'emploi	SURFACE		IMPREGNATION			
	Valeur critique (g/m <sup>2</sup> )		Valeur critique (kg/m <sup>3</sup> )			
	antitermites (T)		Sans termites		antitermites (T)	
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus
1	5,0	5,0	1,3	1,3	2,8	2,8
2	8,7	8,7	4,3	4,3	4,3	4,3
3.1	8,7	19,2	4,3	9,6	4,3	9,6
3.2	/	/	4,3	9,6	4,3	9,6
4 (rétention 4 )	/	/	/	/	/	/
4 (rétention 4Sp)	/	/	/	/	/	/

## RISQUES BIOLOGIQUES COUVERTS\*

Champignons:	Pourriture cubique Pourriture fibreuse
Insectes:	Tout insectes spp (I)
Termites:	Qualification antitermite (T)

\* selon EN 599-1

## PROCEDE(S)

Surface :	Trempage court Aspersion sous tunnel
Imprégnation :	Autoclave vide et pression

## APTITUDE A L'USAGE

Traitement des panneaux classe d'emploi 3.2:	Les procédés de surface sont utilisables en classe d'emploi 3.2 seulement pour le traitement des panneaux
Aptitude à la phase chantier :	Efficacité suite à essai de délavage à partir de la classe d'emploi 2
Bois en extérieur:	Nécessité d'appliquer une finition après un traitement de surface